

Le secrétaire départemental FNEC-FP FO 53

à Monsieur le directeur académique,  
DSDEN, Cité administrative - BP 23851  
53030 – LAVAL cedex 9



Union  
Départementale des  
syndicats **FORCE**  
**O**UVRIERE de la  
Mayenne

**Bourse du Travail**  
**6 rue Souchu Servinière**  
**53000 Laval**

---

☎ 02.43.53.42.26  
☎ 06.52.32.30.45

@ : [fnecfpo53@gmail.com](mailto:fnecfpo53@gmail.com)

---

Copie à :

Madame la Préfète  
Madame la Rectrice  
UD-FO 53

Laval, le 17 mai 2026

**Objet** : Diffusion d'un document confessionnel au collège public Paul Emile Victor de Château-Gontier

Monsieur le directeur académique,

Nous sommes saisis par des parents d'élèves du collège public Paul Emile Victor de Château-Gontier, légitimement surpris par le contenu d'un document institutionnel les informant officiellement de l'existence d'une « aumônerie de l'enseignement public ».

En réalité, il s'agit d'un formulaire destiné aux « élèves catholiques » qui, vous en conviendrez, dépasse le cadre qui s'impose en matière de laïcité et de neutralité de l'École publique.

Si le Code de l'éducation permet effectivement le fonctionnement d'un tel service sur autorisation de la Rectrice, le contenu de ce formulaire nous interroge et interpelle les parents qui nous ont alertés.

Chacun connaît les objectifs affichés de l'Église catholique et vous connaissez également la position constante de FO en matière de laïcité. L'entrisme religieux n'a pas sa place dans l'École publique, qui doit garantir la neutralité du service public ainsi que l'égalité entre tous les élèves.

Par ailleurs, l'extension des aumôneries à des établissements sans internat apparaît difficilement conciliable avec l'esprit de la loi de 1905, qui justifiait ces dispositifs par la situation particulière des usagers retenus dans certains établissements publics.

Le but annoncé par ce document est de permettre aux parents d'effectuer une demande d'information sur cette aumônerie, ce qui sous-entend que seules les personnes complétant le coupon sont censées recevoir ces renseignements.

Or, le formulaire comporte également une présentation détaillée du fonctionnement et des objectifs de cette aumônerie, avec une promotion explicite d'une religion s'apparentant clairement à du prosélytisme, ce qui nous paraît contraire au principe de laïcité.

Par ailleurs, la circulaire n° 88-112 du 22 avril 1988 précisant les modalités d'application de la réglementation relative à l'enseignement religieux et aux aumôneries dans l'enseignement public indique que l'information relative à l'existence d'une aumônerie intervient lors de l'inscription de l'élève. C'est également à cette occasion que l'élève, avec l'accord de ses parents s'il est

mineur, fait part de sa volonté de suivre les activités de ce service en précisant le culte concerné.

Cette même circulaire précise que « le choix fait lors de la première inscription vaut tant qu'il n'a pas été modifié par écrit ».

Dans ces conditions, le fait que le collège diffuse chaque année un document confessionnel comportant des éléments de propagande religieuse entretient une confusion manifeste entre service public d'éducation et activité religieuse.

La présentation faite de ce service n'est nullement neutre. Le document ne se limite pas à une simple information administrative ; il contient un discours religieux assumé évoquant notamment « la question de Dieu » ou encore le « Livre de la Bible ».

Enfin, nous considérons qu'il existe une forme de pression institutionnelle implicite dans la mesure où l'en-tête du ministère ainsi que celui du collège peuvent laisser penser à un cautionnement institutionnel de cette activité religieuse.

De la même manière, l'affirmation selon laquelle cette aumônerie « œuvre dans le cadre de la laïcité » apparaît pour le moins contestable puisqu'il s'agit bien d'une activité confessionnelle.

Au regard de la réglementation en vigueur et du caractère attentatoire à la laïcité que présente ce document, sa diffusion annuelle à l'ensemble des familles ne nous paraît ni justifiée, ni conforme à la circulaire précitée.

En conséquence, la FNEC FP-FO 53 vous demande d'intervenir afin de faire cesser cette diffusion et de vérifier que les autres établissements publics du département disposant d'un service d'aumônerie respectent strictement la réglementation encadrant leur fonctionnement.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de nos salutations laïques et républicaines.

**FNEC FP 53**  
**FO**

Union  
Départementale des  
syndicats **FORCE**  
**O**UVRIERE de la  
Mayenne

**Bourse du Travail**  
**6 rue Souchu Servinière**  
**53000 Laval**

---

☎ 02.43.53.42.26  
☎ 06.52.32.30.45

@ : [53@fo-fnecfp.fr](mailto:53@fo-fnecfp.fr)

---

Copie à :

Madame la Préfète  
Madame la Rectrice  
UD-FO 53

Stève Gaudin, secrétaire départemental





Ministère de l'Éducation Nationale  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Académie de Nantes

**Collège Public Paul Emile Victor**

10, route de Laval - AZÉ  
53200 CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

ce.0530827l@ac-nantes.fr  
02 43 09 15 50

Service Diocésain de l'Aumônerie de l'Enseignement  
Public

Aumônerie des collèges de Château-Gontier

**Aumônerie de l'Enseignement Public**

6, place Saint Jean  
53200 CHÂTEAU-GONTIER BAZOUGES

pastojeunes.mayenneangevine@gmail.com  
02 43 07 13 18

Le collège Paul Emile Victor informe les élèves et leur famille de l'existence d'un service d'aumônerie, extérieur à l'établissement, reconnu officiellement par le Rectorat de Nantes, pour les élèves catholiques du collège.

Œuvrant dans le cadre de la laïcité, l'aumônerie est animée par une équipe sous la responsabilité de Lise-Marie CHAUVIN.

Si vous souhaitez recevoir une information sur les conditions de fonctionnement de ce service d'aumônerie, veuillez retourner le coupon ci-dessous au secrétariat ou à envoyer par mail [pastojeunes.mayenneangevine@gmail.com](mailto:pastojeunes.mayenneangevine@gmail.com)

M. Benoît RIGOUIN, Principal

L'aumônerie propose un lieu d'accueil et de rencontre ouvert à tous. Elle permet à chacun de chercher avec d'autres, jeunes et adultes, un sens à sa vie. Elle donne la possibilité d'ouvrir la question de Dieu, de découvrir le Livre de la Bible, d'engager la réflexion sur les questions d'aujourd'hui.

A chaque niveau de classe, des groupes sont formés. Des rencontres régulières et des rassemblements sont proposés au cours de l'année.

Une rencontre de lancement aura lieu en septembre pour toutes les familles intéressées.

Les responsables de l'aumônerie.

✕

Année 2026-2027

M. et Mme ..... souhaitent une information sur l'Aumônerie de l'Enseignement Public pour leur enfant:

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....



: .....

Email : .....

Classe : .....

Collège : Paul Emile Victor CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE.